

Département de la Loire
CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
08 AVRIL 2024
18 heures

OBJET :

DCA 08/04/2024 N° 3
BUDGET : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DU
CCAS

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 26 mars 2024 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 29 avril 2024

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 6 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Renée GUERIN - Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN à Patricia VILLA – Florence FOREST à Renée GUERIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Martine BESSEY à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

BUDGET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DU CCAS

M. le Maire, Gilbert VARRENNE, Président du CCAS, sort de la salle de réunion.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Chantal PAIRE, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS, dressé par M. Gilbert VARRENNE, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT N	RÉSULTAT REPORTE N -1	RÉSULTAT GÉNÉRAL
FONCTIONNEMENT	44 719,45	12 813,67	- 31 905,78	49 507,39	17 601,61
INVESTISSEMENT	2 248,96	0	- 2 248,96	4 129,75	1 880,79
TOTAL	46 968,41	12 813,67	- 34 154,74	53 637,14	19 482,40

Compte-tenu des chiffres ci-dessus, les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont les suivants :

- un excédent de Fonctionnement de 17 601,61 €
 - et un excédent d'Investissement de 1 880,79 €
- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote et arrête, à l'unanimité des membres votants, hors de la présence de M. le Maire, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre M. le Président et la secrétaire de séance

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sylvie BAS

Publication en ligne le 25/04/2024

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640